

COMMISSION



DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE (DERDS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 008 /26/CEMAC/DERDS/HeSP-CEMAC

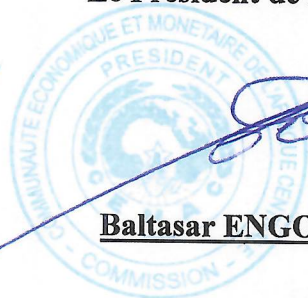
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE RÉALISER UNE ÉTUDE EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL, DES DIRECTIVES HARMONISÉES ET LES OUTILS DE SENSIBILISATION POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS (RAM) DANS L'ESPACE CEMAC

1. La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une Organisation régionale créée en 1994 pour prendre le relais de l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Elle regroupe six (6) États membres : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.
2. La Commission de la CEMAC est l'organe exécutif de la Communauté chargé notamment de promouvoir l'intégration économique et monétaire des États membres et de mettre en œuvre les décisions communautaires.
3. Au sein de la Commission de la CEMAC, le Département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement Social (DERDS) assure, entre autres, la coordination des programmes régionaux dans le domaine de la santé.
4. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la Commission de la CEMAC a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale – Phase III (HeSP-CEMAC).
5. L'objectif du Programme est de renforcer les capacités régionales de prévention, de détection et de riposte aux urgences sanitaires en Afrique Centrale.
6. Le Programme couvre quatre (4) États membres de la CEMAC, à savoir le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Tchad, et implique plusieurs institutions spécialisées de la CEMAC dans sa mise en œuvre.
7. La Commission de la CEMAC a mis en place une Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) basée à Bangui (République Centrafricaine) pour assurer la coordination technique, administrative, financière et fiduciaire du Programme.
8. Le Programme (HeSP-CEMAC) comporte 5 composantes essentielles qui serviront de base pour la planification des activités au niveau régional et au niveau des pays :
 - ⇒ Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 2 : Détection des urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 3 : Interventions en cas d'urgences sanitaires
 - ⇒ Composante 4 : Gestion du programme et capacité institutionnelle

⇒ Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévu.

9. Les agences d'exécution et les institutions spécialisées de la CEMAC, œuvrant dans l'Approche "Une Seule Santé", ont été identifiées pour participer dans la mise en œuvre des activités du Programme au niveau régional. Il s'agit de l'OCEAC, du CIESPAC, de la CEBEVIRHA, du PRASAC et du CPAC.
10. La Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) est l'Agence d'Exécution de la CEMAC, dont la mission est de contribuer au développement durable, harmonisé et équilibré des secteurs de l'élevage, des industries animales, des pêches et de l'aquaculture, ainsi qu'à l'accroissement des échanges en vue de permettre aux Etats membres d'optimiser les productions nécessaires à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations de la sous-région.
11. En sa qualité d'agence d'exécution de la CEMAC en charge de la mise en œuvre des politiques communautaires des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, la CEBEVIRHA est impliquée dans la mise en œuvre des activités de HeSP-CEMAC et collabore avec les États membres et les institutions techniques régionales conformément aux principes de l'Approche « Une Seule Santé ».
12. A cet effet, sous la supervision technique de la CEBEVIRHA, la Commission de la CEMAC envisage de recruter un prestataire, de préférence un bureau d'étude, ou toute structure technique capable de procéder à l'élaboration du plan régional, des directives harmonisées et des outils de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) dans l'espace CEMAC. La mission vise à : (i) réaliser dans les six (06) Etats membres de la CEMAC, une analyse situationnelle documentée des réglementations, politiques, stratégies et initiatives relatives à la prévention et la lutte contre la RAM ; (ii) élaborer un plan régional de sensibilisation et de communication sur la prévention et la lutte contre la RAM de 2027 à 2031 ; (iii) développer les directives régionales harmonisées destinées à orienter la conception et la mise en œuvre des campagnes de communication sur la prévention et la lutte contre la RAM dans les six Etats membre de la CEMAC ; (iv) concevoir au moins dix (10) outils standardisés de sensibilisation et de communication adaptés aux principales catégories d'acteurs ciblés ; (v) élaborer un cadre régional opérationnel de suivi-évaluation comprenant un minimum de quinze (15) indicateurs de performance ; (vi) former au moins trente (30) formateurs régionaux et nationaux issus des institutions compétentes des Etats membres à l'utilisation des outils développés.
13. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Mondiale et suivant le respect des termes de référence en annexe.
14. Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français et transmis avec la mention « Manifestation d'intérêt relative à l'AMI N° **00.6.** /26/CEMAC/DERDS/HeSP-CEMAC ; aux adresses E-mails DERDS@cemac.int et HeSPCEMAC@cemac.int au plus tard le **2.2 SEPT. 2026**.....
Les informations complémentaires peuvent être sollicitées aux adresses mails mentionnées ci-dessus.

Le Président de la Commission



Baltasar ENGONGA EDJO'O

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR)

Recrutement d'un cabinet spécialisé pour l'élaboration du plan régional, des directives harmonisées et des outils de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) dans l'espace CEMAC

Zone couverte par l'étude	Etats membres de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad)
Projet	Projet de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale (HeSP-CEMAC)
Titre du Poste	Cabinet chargé de réaliser une étude en vue de l'élaboration du plan régional, des directives harmonisées et des outils de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) dans l'espace CEMAC
Durée de la Mission	90 jours de travail effectif
Type de contrat	Contrat de prestation de service par un <i>Cabinet de conseil, un Bureau d'études ou Groupement de Cabinets légalement constitué</i>

1. Contexte et justification

Dans le cadre du renforcement de la sécurité sanitaire régionale, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) bénéficie d'un financement de la Banque Mondiale (BM) pour la mise en œuvre du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale (HeSP-CEMAC). Ce programme s'articule autour de cinq composantes prioritaires :

1. Prévention des urgences sanitaires ;
2. Détection des urgences sanitaires ;
3. Réponse aux urgences sanitaires ;
4. Gestion du programme et renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Intervention d'urgence en cas d'imprévu.

En sa qualité d'agence d'exécution de la CEMAC en charge de la mise en œuvre des politiques communautaires des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, la Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) est impliquée dans le programme et collabore avec les États membres et les institutions techniques régionales conformément aux principes de l'approche « Une Seule Santé ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HeSP-CEMAC, la CEBEVIRHA a la charge de renforcer la prévention et la lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) à travers l'élaboration d'un cadre régional harmonisé de communication, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs concernés.

Afin d'accompagner la CEBEVIRHA dans la mise en œuvre de cette initiative régionale stratégique, il est prévu de recruter un cabinet spécialisé disposant d'une expertise avérée en Résistance aux Antimicrobiens (RAM), en communication pour le changement social et comportemental, en santé publique et en approche « Une Seule Santé ». Le prestataire retenu sera chargé de conduire l'ensemble du processus d'analyse, de concertation, de conception et de validation des outils et documents attendus, conformément aux orientations stratégiques de la CEMAC et aux normes internationales en matière de prévention/lutte contre la RAM.



2. Objectif de la mission

L'objectif général de la mission est d'appuyer la CEMAC et ses États membres dans la conception d'un cadre régional harmonisé de sensibilisation et de communication sur la RAM, comprenant :

- un plan régional de sensibilisation et de communication ;
- des directives régionales harmonisées ;
- une boîte à outils de communication adaptée aux différents groupes cibles ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des actions de sensibilisation.

3. Objectifs spécifiques

La mission vise à :

- réaliser dans les six (06) Etats membres de la CEMAC, une analyse situationnelle documentée des réglementations, politiques, stratégies et initiatives relatives à la prévention et la lutte contre la RAM;
- élaborer un plan régional de sensibilisation et de communication sur la prévention et la lutte contre la RAM de 2027 à 2031 ;
- développer les directives régionales harmonisées destinées à orienter la conception et la mise en œuvre des campagnes de communication sur la prévention et la lutte contre la RAM dans les six Etats membre de la CEMAC ;
- concevoir au moins dix (10) outils standardisés de sensibilisation et de communication adaptés aux principales catégories d'acteurs ciblés ;
- élaborer un cadre régional opérationnel de suivi-évaluation comprenant un minimum de quinze (15) indicateurs de performance ;
- former au moins trente (30) formateurs régionaux et nationaux issus des institutions compétentes des Etats membres à l'utilisation des outils développés.

4. Résultats attendus

Au terme de l'étude :

- une analyse situationnelle couvrant les six (06) Etats membres est disponible ;
- le plan régional de sensibilisation et de communication sur la prévention et la lutte contre la RAM 2027-2031 est mis à la disposition de la Communauté ;
- les directives régionales harmonisées sont développées pour les campagnes de communication sur la RAM ;
- au moins 10 outils de sensibilisation et de communication adaptés aux différents publics cibles sont conçus ;
- un cadre régional de suivi-évaluation avec au moins 15 indicateurs est développé ;
- au moins 30 formateurs nationaux et régionaux sont formés à l'utilisation des outils développés.

5. Approche méthodologique

5.1. Schéma pour la réalisation des travaux

L'étude sera réalisée par un prestataire, de préférence un bureau d'étude, ou toute structure technique offrant ce genre de prestation. La méthodologie devra comporter au minimum les étapes suivantes :

- proposition du chronogramme de l'intervention ;



- revue documentaire des politiques, stratégies, plans d'action nationaux RAM et initiatives régionales existantes ;
- cartographie des parties prenantes impliquées dans la prévention et la lutte contre la RAM ;
- collecte des données auprès des Etats membres et institutions régionales et identification des bonnes pratiques ;
- analyse comparative des approches nationales et identification des bonnes pratiques ;
- élaboration des projets de documents régionaux ;
- validation technique par les experts nationaux et régionaux ;
- finalisation des documents en tenant compte des observations reçues ;
- formation des formateurs et accompagnement à la diffusion des outils.

Au terme de la sélection, un contrat sera signé entre le Projet HeSP-CEMAC et le prestataire sélectionné, au bénéfice de CEBEVIRHA qui aura la charge d'encadrer et de suivre la réalisation technique des travaux.

Les travaux se dérouleront sous la supervision de la CEBEVIRHA et la participation du Comité technique HeSP-CEMAC (DERDS, OCEAC, PRASAC, CIESPAC et CPAC), qui auront alors la charge de la validation des livrables développés. Lesdits livrables seront produits et vulgarisés.

Enfin, une session de formation des formateurs nationaux et régionaux sera organisée pour faciliter les opérations de sensibilisation des acteurs dans les Etats.

5.2. Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée de cent trente (130) jours, dont quatre-vingt-dix (90) jours calendaires de travail incluant les consultations, les déplacements éventuels et la validation des livrables attendues.

5.3. Profil et qualifications requises du prestataire

Le prestataire sera sélectionné au terme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), conformément aux procédures de la Banque mondiale. Le prestataire doit disposer d'un expert ou consultant principal ayant le profil ci-après :

- avoir un diplôme supérieur en santé publique, médecine, pharmacie, médecine vétérinaire, sciences sociales ou domaine connexe ;
- avoir une bonne connaissance du concept « Une Seule Santé », de la RAM et de sa surveillance ;
- avoir une bonne connaissance des acteurs travaillant dans le domaine de la RAM et sa surveillance ;
- capitaliser un minimum de cinq (05) ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la RAM, de la santé publique, de la santé publique vétérinaire, ou de l'approche « Une Seule Santé » ;
- avoir une expérience confirmée dans la facilitation d'ateliers et le renforcement des capacités.

Il devra également disposer d'un consultant ou expert en communication de masse ayant le profil ci-après :

- être un professionnel de la communication disposant au minimum d'un diplôme de niveau BAC+5 (en communication, journalisme, ...) ;
- exercer dans le domaine de la communication de masse depuis une dizaine d'années ;

- capitaliser un minimum de cinq (05) ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée dans les domaines de la communication et de l'élaboration de supports de communication pour le changement de comportement ou de l'approche « Une Seule Santé » ;
- disposer d'une expérience avérée dans l'élaboration de stratégies, plans de communication et outils de sensibilisation aux niveaux national ou régional.

Les deux experts doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue française et une très bonne capacité de rédaction, la Maîtrise de l'anglais serait un avantage considérable.

La connaissance du contexte institutionnel et sanitaire de l'Afrique centrale constitue un atout majeur.

6. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront contenir :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant leur motivation et leur disponibilité ;
- les documents administratifs et le dossier fiscal à jour du prestataire ;
- une proposition technique et financière, déclinant la compréhension de la mission, la méthodologie, le chronogramme envisagé ainsi que les différents extrants des étapes ;
- les Curriculum Vitae (CV) détaillés des experts proposés ;
- les copies des diplômes essentiels du personnel clé à mobiliser ;
- les références de missions similaires réalisées notamment les prestations en lien avec la thématique : prévention et lutte contre la Résistance aux antimicrobiens, utilisation des antibiotiques et surveillance des antimicrobiens ;
- des documents attestant de l'expérience pertinente ;
- une proposition financière (en *Franç CFA XAF*), intégrant le meilleur rapport qualité-prix ;
- une Note de Certification de l'Exactitude des informations transmises.

7. Modalités de soumission

Objet : *Recrutement d'un prestataire pour l'élaboration du plan régional, des directives et des outils de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre la RAM dans l'espace CEMAC.*

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français et transmis avec la mention « Manifestation d'intérêt relative à l'AMI N°006 /26/CEMAC/DERDS/HeSP : aux adresses E-mails DERDS@cemac.int et HeSPCEMAC@cemac.int. au plus tard le22 SEPT 2026.....
Les informations complémentaires peuvent être sollicitées aux adresses mails mentionnées ci-dessus.

8. Procédure de sélection

La sélection sera effectuée conformément aux procédures applicables aux projets financés par la Banque mondiale et comprendra :

1. l'examen administratif des dossiers ;
2. l'évaluation de l'offre technique, puis l'offre financière des candidatures ;
3. un entretien avec le prestataire sur son approche et ses prétentions financières, si nécessaire ;
4. l'attribution du contrat au meilleur soumissionnaire.

9. Dispositions finales

- Les livrables seront produits en langue française ;
- Tous les documents, outils et produits développés dans le cadre de cette mission seront la propriété exclusive de la Commission de la CEMAC.

10. Livrables

- Rapport de l'analyse situationnelle et cartographie des initiatives ;
- Plan régional de sensibilisation et de communication comprenant un document stratégique et un plan opérationnel détaillé ;
- Document de directives régionales harmonisées ;
- Boîte à outils de sensibilisation en formats électroniques et imprimables, accompagnée de modèles modifiables et de guides d'utilisation ;
- Cadre opérationnel de suivi-évaluation comprenant les indicateurs et les outils de collecte ;
- Rapport des ateliers.

11. Modalités de paiement

Échéance	Condition de paiement	%
1er paiement	Après signature du contrat, réunion de cadrage, remise et validation du rapport de démarrage comprenant la méthodologie détaillée, le chronogramme et le plan de travail.	10%
2ème paiement	Après validation du Livrable 1 : analyse situationnelle, cartographie des initiatives et diagnostic régional.	20%
3ème paiement	Après validation des Livrables 2 et 3 : Plan régional de sensibilisation et directives régionales harmonisées.	30%
4ème paiement	Après validation des Livrables 4 et 5 : boîte à outils de communication et cadre opérationnel de suivi-évaluation.	25%
Solde	Après tenue de l'atelier régional, intégration de toutes les observations, remise des versions finales de l'ensemble des livrables et approbation du rapport final.	15%

